

## Communiqué de presse

### Campagne de Commerce Suisse pour la réforme de la LPP

**Bâle, 19.03.24 - Commerce Suisse a décidé de soutenir activement la réforme de la LPP, contre laquelle un référendum a été lancé, en menant sa propre campagne. Les électeurs/trices suisses seront vraisemblablement appelés à se prononcer sur cette question le 22 septembre 2024. Commerce Suisse tient à ce que les réformes nécessaires de la prévoyance vieillesse continuent d'être discutées et mises en œuvre. Selon le Comité, la réforme permettra de remédier à certaines lacunes du système des caisses de pension et de mieux protéger à l'avenir les personnes travaillant à temps partiel, en particulier les femmes.**

En mars 2023, le Parlement a adopté la réforme de la prévoyance professionnelle (réforme LPP). L'objectif de la réforme : renforcer le financement du 2e pilier, maintenir le niveau général des prestations et surtout améliorer la protection financière des personnes travaillant à temps partiel - en particulier les femmes.

Commerce Suisse soutient la réforme et souhaite manifester clairement ce soutien en lançant sa propre campagne. Comme l'a décidé le Comité, il entend soutenir activement la réforme de cette manière. «Pour Commerce Suisse, notre système de prévoyance est un facteur d'implantation important. Il doit continuer à fonctionner de manière irréprochable», écrit Rudolf O. Schmid, Président de Commerce Suisse, dans un article. Une campagne avec des annonces dans les journaux et en ligne est prévue.

Commerce Suisse estime qu'il est important que les réformes nécessaires de la prévoyance vieillesse restent possibles et soient abordées. Selon l'association, la réforme du 2e pilier est nécessaire, car elle remédie à des lacunes évidentes dans le système des caisses de pension : concrètement, il s'agit entre autres de la redistribution indésirable des actifs vers les bénéficiaires de rentes, qui s'est souvent faite au détriment des familles actives.

L'abaissement du taux de conversion LPP, trop élevé, de 6,8 à 6 pour cent permet de réduire cette redistribution. La réforme profite entre autres aux personnes travaillant à temps partiel, dont une grande partie sont des femmes. Grâce à la réforme, celles-ci bénéficient d'une meilleure couverture de leurs rentes par les caisses de pension. Au nom de Commerce Suisse, Rudolf O. Schmid appelle donc à voter en faveur de la réforme de la LPP et assure également que l'association est prête à y apporter sa contribution.

«Commerce Suisse est prêt à fournir pour cela également les contributions d'épargne nécessaires de la part des employeurs.»

(Rudolf O. Schmid, Président de Commerce Suisse)